

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2020

Le 11 décembre 2020 à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRÉ, René VAUGEOIS et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Aline LEBRETON et Christelle BEAUDOUIN qui donne pouvoir à Denis MARCHAND.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

ORDRE DU JOUR

I. PRESENTATION DES SERRES AU COMPTOIR PAR ANNE JANVRIN

Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, Anne Janvrin a lancé un projet novateur à Forcé, « les serres au comptoir ».

Forcé étant une commune qui ne dispose quasi plus de commerces, Anne Janvrin y a fait construire une épicerie en libre-service 24h/24 et 7j/7 en janvier 2018.

A l'intérieur de son local, un chalet en bois de 20m², on y trouve 100 casiers numérotés et ventilés contenant des produits diversifiés (légumes, fruits, œufs, beurre, saucissons, bière, viande...) venant de producteurs locaux en priorité. Le paiement s'effectue par carte bancaire.

Aujourd'hui, Anne Janvrin a un réseau de producteurs de 40 à 50 entreprises qu'elle souhaite continuer à étoffer.

Depuis le démarrage du projet, la jeune entrepreneuse a fait évoluer son activité et propose une application qui permet de connaître à distance la disponibilité des produits, des livraisons sur des sites précis le mardi et le jeudi, un service de drive, un partenariat avec des entreprises avec des livraisons de paniers pour les salariés. Elle a pu embaucher récemment, à mi-temps, deux personnes : un chauffeur livreur et une autre personne qui l'aide à remplir les paniers. L'an passé, elle a reçu deux prix de l'innovation en Mayenne (un pour l'innovation dans sa catégorie et le prix du public).

Anne Janvrin souhaiterait développer son activité et pourquoi pas s'implanter à Commer qui est une commune ayant des similitudes avec la commune de Forcé.

Si un tel projet se met en place, elle envisage, bien entendu, de créer des partenariats avec les producteurs et acteurs locaux.

Pour mettre en place un tel projet, il faut trouver un local accessible et sur un lieu de passage, des financements et établir un partenariat avec les acteurs locaux.

L'accompagnement de la municipalité dans ce projet sera de nouveau évoqué lors d'un prochain conseil municipal.

II. DEMANDE DE SUBVENTION DETR, DSIL, AMENDES DE POLICE ET AIDES AU PATRIMOINE.

La DETR et la DSIL sont des subventions « arbitrées » par les services de l'Etat.

Au titre de la DSIL, Mickaël DELAHAYE propose de relancer le projet de la salle des Lilas et pour la DETR, le projet de voie douce reliant le lotissement du Muguet et la Gare. Il propose également de déposer un dossier afin que les amendes de police puissent financer une partie de la voie douce.

De plus, Mickaël Delahaye informe le conseil que l'église nécessiterait des travaux de rénovation et propose de se renseigner avec René Vaugeois sur les subventions possibles (aides au patrimoine) et sur les travaux nécessaires avec l'aide d'un expert comme un architecte.

DELIBERATION : le conseil valide, à l'unanimité, de déposer un dossier de subvention DETR pour la voie douce et un dossier DSIL pour la salle des Lilas. Un deuxième dossier pour le complément de la voie douce sera présenté au titre de la DSIL ainsi qu'une demande de subvention au titre des amendes de police.

III. MAITRISE D'OEUVRE LOTISSEMENT

Mickaël Delahaye informe le conseil de l'avancement du dossier de création de ZA sur la commune et des différents échanges qu'il a pu avoir avec le trésorier et le Président du conseil communautaire à ce sujet.

IV. BUDGET COMMUNE, DECISION MODIFICATIVE

Décision modificative n°2 sur le budget communal : 200€ de la ligne « dépenses imprévues » vont être transférés à l'article 673 « titres annulés sur l'exercice antérieur » afin de remettre du crédit pour rembourser les arrhes versées par les personnes dont la commune a annulé la réservation de la salle à cause de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative numéro 2 actée sur budget principal de la commune.

V. ACHAT DE MATERIEL

Denis Marchand présente au conseil une offre d'un camion d'occasion (Citroën Jumper) et dont les caractéristiques répondaient aux vœux émis par les agents techniques. Denis Marchand, Daniel Géralt, Raymond Lelièvre et Mickaël Delahaye se sont rendus chez le vendeur afin de voir le véhicule.

Ce véhicule, bien qu'assez âgé et ayant un kilométrage important, est dans un bon état, fonctionne très bien et possède un contrôle technique quasi vierge (1 défaut mineur corrigé avant la vente).

Le véhicule est à vendre 3 500€.

DELIBERATION : le conseil valide, à l'unanimité, l'acquisition du Citroën Jumper proposé pour la somme de 3 500€.

VI. REGULARISATION TERRAIN HUBERT RUE DU FOUR

Monsieur Hubert paye de la taxe foncière pour un trottoir qui devrait être à la charge de la commune du fait d'un acte non régularisé il y a de nombreuses années.

Mickaël Delahaye propose l'acquisition pour un euro symbolique (+ frais d'actes) de la parcelle en question afin de régulariser la situation.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle appartenant à M. Hubert afin de régulariser la situation.

VII. TAXE FONCIERE

En 2014, la commune de Commer a fait le choix de supprimer l'exonération de la taxe foncière les deux premières années pour les constructions nouvelles.

Aujourd'hui, la suppression totale de l'exonération n'est plus possible. Les communes ont la possibilité soit de proposer pour les deux premières années une exonération totale soit de limiter l'exonération à un certain pourcentage.

Afin de rester une commune attractive, le conseil propose une exonération de 50% de la taxe d'habitation les deux premières années pour les constructions neuves.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'exonération de taxe foncière à hauteur de 50% pour les deux premières années pour les constructions neuves.

VIII. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION D'ANIMAUX ERRANTS AVEC LA VILLE DE MAYENNE

La convention de gestion des animaux errants avec la ville de Mayenne arrive à son terme le 5 février 2021. Le maire propose de la renouveler pour une période de trois ans. La ville de Mayenne possédant un chenil peut accueillir les chiens et chats en divagation avant un transfert à la SPA.

Principe de cette convention : facturation des animaux errants à la commune par la ville de Mayenne. La commune de Commer refacture ensuite cette prestation au propriétaire de l'animal si ce dernier est connu.

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, le renouvellement de la convention avec la ville de Mayenne.

IX. REGLEMENT INTERIEUR CONSEIL MUNICIPAL

Sujet reporté au prochain conseil.

X. REMPLACEMENT PORTE PREAU ET PORTE DU LOCAL DE STOCKAGE DU FOOT

Deux portes sont à remplacer, une entre le stade foot et la cantine et l'autre pour la réserve proche de l'église. René Vaugeois a fait faire deux devis pour des portes en aluminium et renforcées.

Société Buard	3 120€ HT
Emaplast	2 922,71€ HT

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Emaplast pour un montant de 2 922,71€ HT.

XI. NOM DE LA MAISON PLURIDISCIPLINAIRE

Plusieurs noms ont été proposés par des administrés :

La maison de soins, Ambroise Paré, le relai santé, COMME un R de bien-être,...

Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil afin de collecter de nouvelles propositions.

XII. QUESTIONS DIVERSES

➤ Etude CAUE centre bourg

Mickaël Delahaye informe le conseil municipal sur l'état d'avancement de l'étude du CAUE (conseil d'architecture et d'urbanisme et de l'environnement de la Mayenne) et les propositions faites par les architectes pour un futur réaménagement du bourg. Le sujet sera rediscuté prochainement.

➤ Ligne directrice RH

Le sujet est reporté au prochain conseil.

➤ Equarrissage

La société ATEMAX est intervenue pour l'enlèvement d'animaux morts sur la commune (ragondins et chevreuils.)

Une discussion est en cours avec Mayenne Communauté pour la gestion de l'équarrissage afin de simplifier cette opération.

La personne intervenant pour le piégeage des ragondins a fabriqué un bac d'équarrissage. Mickaël Delahaye propose d'acheter ce bac (coût des matériaux) pour la somme de 50€.

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'achat du bac d'équarrissage au piègeur pour la somme de 50€.

➤ Indemnité gardien et piègeur

Aujourd'hui, le piègeur et le gardien ne perçoivent aucune indemnité pour leurs missions. Mickaël Delahaye propose, afin de les remercier des nombreux efforts fournis, de leur offrir un bon d'achat de 150€.

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, d'offrir un bon d'achat de 150€ à notre piègeur et notre garde communal.

➤ **Vente débroussailleuse**

Denis Marchand informe le conseil que la débroussailleuse de la commune, sur laquelle des frais étaient à prévoir, a reçu une offre d'achat d'un montant de 200€ par des habitants de Sacé.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la vente de la débroussailleuse pour un montant de 200€.

➤ **Travaux lits de roseaux, arbres et plan d'eau**

Daniel Gérault informe qu'un chemin le long de la station de filtres plantés est à l'étude afin de rejoindre la voie verte de façon sécurisée.

➤ **Location terrains agricoles**

Mickaël Delahaye s'est renseigné sur les conditions légales auprès de la SAFER pour faire un appel d'offres en matière de baux agricoles. Il propose de se rendre sur place avec les agriculteurs intéressés afin de leur présenter le terrain et que les offres soient faites sous plis cachetés avec une ouverture réalisée de manière publique retenant le mieux disant.

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, la procédure proposée d'appel d'offre au mieux disant.

➤ **Local STGS**

STGS ne sera pas accueillit dans la nouvelle maison de soins, le local étant plutôt destiné à des activités de soins.

Mickaël Delahaye propose de mettre à disposition un nouveau local à valider avec STGS qui pourrait se trouver rue des tisserands.

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, la mise à disposition d'un nouveau local à la société STGS rue des tisserands si la société en est d'accord.

➤ **Sophrologue**

Mathieu Guélou, sophrologue, intervenant sur la radio France Bleu Mayenne, va venir s'installer dans la maison de soins de Commer.

Ce professionnel propose ses services pour les particuliers mais intervient aussi au sein d'écoles pour apprendre aux élèves à gérer leurs émotions, à travailler leur concentration,...

Mickaël Delahaye propose que la mairie prenne en charge, si les enseignants sont d'accord et intéressés, 2 séances pour 2 classes (une séance pour chaque classe) afin de l'aider à démarrer son activité pour la somme de 100€ (50€ la séance).

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, la prise en charge de deux séances de sophrologie pour la somme de 100€ pour l'école Jules Verne (sous réserve d'acceptation par les enseignants).

➤ **Groupama**

Le conseil doit autoriser Mickael Delahaye à encaisser pour le compte de la commune deux chèques liés à des sinistres (remboursements par des assurances).

DELIBERATION : le conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'encaissement des deux chèques émanant de GROUPAMA par Mickaël Delahaye pour le compte de la commune.

➤ **Demandes de subventions d'associations extérieures**

Plusieurs associations ont fait une demande de subventions à la commune :

- UDAF 53
- AMF Téléthon
- AFSEP
- Campus des métiers de l'artisanat

Le Maire précise que si l'objectif de ces organismes est tout à fait louable et mérite d'être encouragé, le grand nombre de demandes de subventions émanant de différents organismes extérieurs reçus chaque année ne permet malheureusement pas au budget communal de répondre favorablement à cette demande. La priorité communale reste de soutenir les associations locales

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, au vu de la multitude des demandes, de ne pas verser de subventions à ces organismes.

➤ **Centre de loisirs**

Denis Marchand informe que le centre de loisirs sera fermé durant les vacances de Noël au vu du peu d'enfants inscrits.

➤ **Stagiaire BPJEPS**

Pierre-Maurice JEAN effectuera son stage BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) à partir de janvier au sein de l'équipe jeunesse de la commune.

➤ **Dégradation maison des services**

Des tags ont été faits sur la maison des services ainsi que d'autres dégradations chez des particuliers. Une enquête est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, à 0H00 la séance est levée.